

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.688.2001.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE
MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR)

GENÈVE, 14 NOVEMBRE 1975

PROPOSITION DE CORRECTIONS AUX AMENDEMENTS RELATIFS AUX ANNEXES 2 ET 7

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

..... L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans les textes anglais, français et russe des amendements relatifs aux annexes 2 et 7 de la Convention susmentionnée, qui sont entrés en vigueur le 12 juin 2001 (voir notification dépositaire C.N.503.2001.TREATIES-4 datée du 23 mai 2001). L'annexe à cette notification contient les corrections proposées correspondantes (*l'annexe est transmise sur papier seulement*).

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer les corrections proposées.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 22 octobre 2001.

Le 24 juillet 2001



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés.